

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.
Abonnement de soutien 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

Offensive générale contre les conquêtes ouvrières

Lock-out dans la Presse

Au cours des dernières semaines, nous avons assisté à la mise en exécution d'un vaste plan gouvernemental qui a pour but de consolider la position des grandes banques d'affaires et de l'industrie lourde de ce pays (et par voie de conséquence de financer la guerre d'Indochine) contre les masses laborieuses.

CONVENTIONS COLLECTIVES

L'Assemblée nationale a adopté, le 23 décembre, à l'unanimité des votants, une loi qui donne au ministre du Travail pouvoir de décision en matière de fixation des rapports entre travail et capital, puisqu'il est entendu que toute convention nationale devra recevoir son agrément. Et il est bien spécifié que les conventions régionales et d'établissements ne pourront être conclues qu'après la mise en vigueur de la convention collective nationale et qu'elles ne pourront entrer en contradiction avec celle-ci.

Ajoutez à cela qu'une commission supérieure des conventions collectives est instituée pour donner son avis sur les textes soumis au ministre et vous vous rendez compte de tout le poids de l'appareil bureaucratique bourgeois qui pèsera en défaveur des intérêts de la classe ouvrière sur l'élaboration des conventions collectives!

LE PROBLEME DES SALAIRES

« Les conventions collectives ne contiendront aucune disposition relative aux salaires et aux indemnités accessoires... Les pouvoirs attribués par la loi actuelle au ministre du Travail pour la fixation des salaires sont prorogés. » Voilà ce qu'écrit complaisamment Le Monde dans son numéro du 24 décembre.

Le plus clair de toute cette histoire, c'est que la législation d'exception applicable aux travailleurs en période de guerre, législation dont l'abrogation était prévue pour le 31 décembre, a purement et simplement été reconduite dans ce qu'elle a d'essentiel, à savoir la sauvegarde des monstrueux profits assurés au patronat grâce au climat favorable créé par la deuxième guerre impérialiste mondiale.

LES QUARANTE HEURES

Que deviennent, dans tout cela, les 5 x 8 pour lesquels la classe ouvrière a tant combattu? Le patronat a lourdement fait peser sur les épaules des ouvriers l'effort de guerre et il entend bien faire peser aussi lourdement sur les mêmes épaules l'effort de relèvement du pays. La durée « légale » de la semaine de travail restera donc fixée à quarante heures, mais sa durée « normale » est patriotiquement (!) fixée à quarante-huit heures. C'est là un fait, mais il y en a un autre plus grave, c'est que le salaire horaire minimum est fixé à un taux tellement bas que la seule possibilité offerte aux ouvriers pour arriver à joindre les deux bouts c'est de faire des heures supplémentaires en masse.

LE PLAN MONNET

Ce plan fournit des armes extrêmement dangereuses contre les masses travailleuses. Car c'est au nom du plan Monnet qu'on estime nécessaire d'instituer la semaine de quarante-huit heures. C'est au nom de ce plan, dont les incidences financières sont considérables, que des produits ont été augmentés, que les salaires seront maintenus à un niveau de famine. C'est au nom de ce même plan que demain gouvernement et patrons briseront toute tentative ouvrière en vue d'améliorer un niveau de vie insuffisant.

LA BAISSSE DE 5 %

La manœuvre gouvernementale est là, magnifique! Tout d'abord, cette baisse n'intéresse qu'un nombre restreint de différents secteurs des prix, car on ne peut vraiment dire qu'il y a baisse là où, après avoir appliqué 50 ou 80 % de hausse (et bien plus encore pour les transports, en particulier dans la région parisienne) on décide de réduire ces pourcentages astronomiques de 5 %. D'autre part, et ceci est très important, cette baisse ne vient qu'à la suite d'une hausse substantielle accordée aux produits de l'industrie lourde dans les derniers jours de décembre. Nul doute que cette hausse ait ses répercussions dans les semaines ou les mois à venir. On ne peut en conséquence honnêtement parler d'une baisse générale de 5 %.

Il est établi d'ores et déjà qu'au cours des discussions qui vont fixer le minimum vital, le gouvernement tirera profit de cette politique et qu'en présence de revendications de salaires substantielles on accusera les ouvriers de saboter l'expérience de la baisse.

F. O.

(Voir suite page 2.)

Le communiqué tendancieux de la Fédération de la Presse, le manque d'informations objectives ont laissé croire au public que les ouvriers de la presse s'étaient mis en grève. Il n'en est rien, et pour la première fois depuis la guerre, le patronat use du lock-out.

Promesses... et réalité

Depuis la dernière grève des rotativistes, oubliant ses promesses formelles, la Fédération patronale de la Presse n'a pris aucune disposition pour régler le litige et révaloriser les salaires, malgré l'augmentation continue du coût de la vie. Les directeurs de journaux, prenant prétexte des décisions gouvernementales concernant le blocage des salaires, lassent les délégations ouvrières par d'interminables discussions.

Au mois de décembre, le mécontentement grandit dans les équipes de composition, les rotos posent à nouveau la revendication de l'augmentation de 25 % et des 100 francs d'acompte provisionnel.

Les élections au Conseil de la République, la formation du gouvernement Blum sont autant de raisons de demander des délais aux ouvriers de la presse. « La question sera résolue définitivement au début de l'année 1947 », disent les patrons.

La majorité des équipes de composition, veut engager l'action revendicatrice pour l'application de l'échelle mobile.

L'action ouvrière

Les rotos appliquent la méthode dite de « normalisation du travail », ils se contentent de respecter les délais de tirage établis par les conventions collectives, délais acceptés par la Fédération de la Presse et la S.N.E.P. Quelques journaux sont dans « les choux » et manquent les dépôts.

Le 4 janvier, les typos-linos se réunissent en assemblée générale, à la Bourse du Travail et décident de procéder à un référendum — pour ou contre la grève — dont le dépouillement sera effectué le 9 JANVIER.

Ce même jour, une entrevue a lieu avec Gazier, secrétaire d'Etat à l'Information, sans résultat.

L'expérience Blum en est à ses débuts et sera un bon prétexte, un prétexte « en or » pour endormir les velléités ouvrières et refuser toute augmentation de salaires.

On n'a pas manqué de souligner que les ouvriers du Livre voulaient torpiller l'expérience en cours, ils devenaient des naufrageurs du franc.

Ils voulaient, d'après d'autres bonnes âmes, déclencher une grève politique au moment de l'élection du président de la République et de la nomination du successeur de Léon Blum.

Tout cela est faux! Les revendications datent du mois de septembre 1946 et n'ont rien à voir avec la dupesque de la « baisse de 5 % sur la hausse de 150 % ».

Le lock-out

Une réunion est décidée pour le 8 janvier, avec Gazier et Pierre-Bloch, directeur de la S.N.E.P. (Société nationale d'Éditions de Presse), organisme d'Etat de gestion des imprimeries. Les pourparlers doivent se poursuivre... Le soir, les journaux sont normalement composés, mais au moment du tirage, coup de théâtre, les patrons s'appuyant sur la S.N.E.P. et son directeur, décrètent le lock-out contre l'action des rotos. L'épreuve de force est engagée... Le 9 janvier, Paris n'a pas de journaux, la radio annonce la « grève » patronale.

Les ouvriers étant lock-outés, le dépouillement du référendum des typos-linos est ajourné.

Réunion du comité interpresse, entrevues avec Gazier et le samedi matin avec Blum. Celui-ci renvoie les délégués à Pierre-Bloch, seule personnalité ayant « autorité » pour régler le conflit.

Gestion onéreuse

Une réunion des comités d'entreprise de la S.N.E.P. permet aux délégués ouvriers d'être mis au courant de faits scandaleux. La gestion de l'Administration des Domaines, dettes des journaux, coûtera la bagatelle de 1 milliard pour la province et de 300 millions pour Paris, aux contribuables. Les cotisations aux assurances sociales retenues aux ouvriers et la cotisation patronale — 53 millions — n'ont pas été versées. Les ouvriers malades ne peuvent toucher les prestations légales.

Nous nous étonnons qu'une large publicité n'ait pas été faite pour dénoncer ces escroqueries.

Il était nécessaire, pour appuyer l'action ouvrière, de publier les bilans, les résultats scandaleux de la mauvaise gestion des journaux déficitaires. On ne doit pas oublier que tous les ministres de l'Information ont couvert les coupables.

Propositions de la S.N.E.P.

La S.N.E.P. voulant, bien tardivement, redresser la situation (?) exige des administrations de journaux le paiement des « étoffes » (c'est-à-dire le prix de revient du journal), au même taux que celui des imprimeries du secteur non nationalisé et à l'avenir le règlement intégral des factures.

Le litige qui sépare maintenant la S.N.E.P. de la Fédération de la Presse, l'incite à se rapprocher des ouvriers. Pierre-Bloch fait des propositions au comité interpresse, qui sont présentées le 13 janvier aux assemblées des typos-linos, des clichés, photographes et dans les réunions d'équipes des rotos. Les délégués annoncent, à la surprise générale, que M. Pierre-Bloch est devenu leur ami, presque leur allié et qu'il leur demande de reprendre le travail, les journées de lock-out seront payées et une prime de 1.000 fr. sera accordée (500 fr. à la reprise, 500 fr. plus tard). « France-Soir » sort une édition dans la soirée.

La réunion du comité interpresse qui suit est orageuse, les rotos déclinent de maintenir leurs revendications. Le 14 janvier, le ministère de l'Intérieur interdit toute sortie de journaux jusqu'à la fin du conflit. Les patrons restent intransigeants. Le lock-out continue...

Dans la nuit du 14 au 15, le gouvernement prend la décision de nommer un arbitre. Chaillé, du ministère du Travail. Celui-ci devra prononcer sa sentence dans les cinq jours qui suivront la reprise du travail, décidée, après accord du comité interpresse pour les journaux du soir, le mercredi 15 et pour les journaux du matin, le jeudi 16.

La liberté de la Presse

Trois cent quatre-vingts journaux qui ont demandé l'autorisation de paraître se sont vu refuser cette autorisation. Au nom de la liberté, sans doute!

Un véritable trust de la presse existe, il n'y a actuellement aucune différence entre la presse capitaliste dite « pourrie » d'avant la guerre et la presse actuelle.

Sous le couvert de la presse résistante, au moyen de combinaisons politiques malhonnêtes, une véritable course aux bonnes places, aux profits

s'est engagée dès la libération. Quantité d'affairistes, plus combinards que journalistes, plus commerçants que résistants se sont placés à la tête des salles de rédaction, véritables officines de placement pour petits copains.

Des titres actuels disparaîtront, nous ne regretterons pas les mauvais journalistes, autant que patrons de combat, qui les dirigeaient.

Il faut en revenir à une véritable liberté de la Presse vraiment libérée des puissances financières, pour faire cesser les agissements de cette presse « dirigée », privilégiée, prête à toutes les besognes antiouvrières.

Contrôle ouvrier

des entreprises de presse

Les ouvriers n'ont pas « libéré » les imprimeries pour que M. Bayet puisse dire comme il le fait : « Nous avons pris les journaux les armes à la main ». Ils étaient persuadés que la GESTION OUVRIERE des entreprises de presse collaboratrices serait effective, que ce serait le premier pas vers une SOCIALISATION générale des grandes imprimeries de presse.

En fait, les intérêts capitalistes sont sauvegardés, les patrons ont eu toutes facilités de s'organiser, ce n'est pas l'action présente du directeur de la S.N.E.P. qui y changera quelque chose.

L'action présente est lourde de conséquences, non seulement pour la question des salaires — base des revendications — mais aussi pour le statut futur de la presse et pour la liberté tout court.

Cette épreuve de force doit se terminer par la victoire des ouvriers de la presse. Mise des salaires au niveau du coût de la vie et fin du régime abject de l'autorisation préalable.

Quelle va être la réaction des travailleurs devant l'obligation gouvernementale de reprendre le travail et d'accepter l'arbitrage Chaillé?

Les typos-linos, clichés, photographes, mécaniciens, rotos, doivent rester unis et groupés pour MAINTENIR leurs revendications, sans céder aux différents chantages utilisés pour les diviser.

Ils doivent être soutenus par tous les travailleurs du Livre solidaires dans cette lutte imposée par la Fédération de la Presse.

L. MERCIER.

Trois jours de grève pour les salaires chez Guillaumet à Suresnes

Chez Guillaumet, les ouvriers sont plus exploités que partout ailleurs. Dans cette usine, les manoeuvres gagnaient 30 francs de l'heure; les jeunes de 26 à 29 francs; les ouvriers professionnels de l'entretien, de 37 à 45 fr. Si l'on compare ces salaires avec ceux de chez Renon-din, on voit à quel degré d'exploitation sont soumis les ouvriers. Chez Renon-din, un manoeuvre gagne 48 fr. + 2 fr. 50 de prime de cantine; les ouvriers spécialisés de 55 à 58 francs plus 2 fr. 50; les professionnels, de 60 à 75 fr. + 2 fr. 50. Soit environ de 20 à 30 francs de l'heure en plus. Devant cet état de fait, le mécontentement était grand dans l'usine et, le 15 à 9 heures, tout le monde arrêtait le travail et les délégués montaient à la direction poser les revendications qui sont :

40 fr. + 3 fr. de prime pour le travail humide, pour les manoeuvres;

35 fr. + 3 fr. de prime pour le travail humide, pour les femmes;

Et, pour l'entretien, le tarif métallurgique.

La direction refuse net ces revendications.

Avec ce refus de la direction, le combat continue. Les ouvriers, et plus particulièrement les femmes, étaient très combattifs, car pour elles il n'est plus possible de vivre avec ces salaires de famine.

C'est alors que le troisième jour de grève, l'après-midi, un responsable de la Fédération du textile vint à l'usine torpiller le mouvement.

Ce « responsable » vint expliquer qu'il fallait reprendre le travail, « que ce n'est pas le moment de faire grève quand le pays est en train de se relever ». Mais ce qu'a oublié de dire ce soi-disant responsable, c'est au profit de qui se fait le « relèvement ». Ce relèvement se fait au profit des patrons, des capitalistes. Les profits de MM. les exploités vont sans cesse croissant, alors que le pouvoir d'achat des ouvriers va sans cesse en diminuant.

La seule façon d'améliorer le pouvoir d'achat des ouvriers, c'est la lutte par la grève jusqu'à la victoire pour de meilleurs salaires.

Or, ce responsable du syndicat du textile vient saboter le mouvement de chez Guillaumet et faire reprendre le travail.

Malgré tout, les ouvriers obtinrent deux francs de l'heure d'augmentation, mais ce résultat est fort minime quand on regarde la différence entre les salaires de famine et le coût de la vie.

Il faut tirer les leçons de ce mouvement pour préparer les prochains combats pour de meilleurs salaires.

D'abord, il faut que les ouvrières et les ouvriers s'organisent.

sent dans la section syndicale, qu'ils élisent à la tête de la section syndicale des camarades qui ne capituleront pas devant le patron. Le syndicat, c'est l'ensemble des ouvriers et c'est à nous de mettre à la tête du syndicat, dans l'usine, des camarades qui dirigeront notre lutte et défendront jusqu'au bout nos revendications.

Ensuite, il faut préparer un nouveau combat pour imposer au patron de meilleurs salaires, en s'appuyant sur les salaires des usines d'à côté.

Nous publierons dans le prochain numéro les salaires de chez Unic et de chez Renonudin, quoique inférieurs à ce qu'ils devraient être par rapport au coût de la vie, sont quand même supérieurs à ceux de chez Guillaumet.

Il faut aussi, dans le prochain mouvement, poster à toutes les issues de l'usine des piquets de grève pour éviter l'intrusion des flics dans l'usine.

Il faut surtout, dans le prochain mouvement, envoyer des camarades prévenir les ouvriers des usines des environs : Renonudin, Unic, Saurer, etc., et leur demander de soutenir notre mouvement. Tous ensemble, nous serons plus forts pour faire capituler le patron.

F. L.

La parole aux syndiqués de la base !

Cui, il est inadmissible que seuls les responsables aient le don de l'infailibilité : c'est ce que le camarade Dufour a essayé de démontrer dans la dernière réunion du Syndicat du Bâtiment de Grenoble. Un camarade délégué de chantier a demandé qu'une commission de contrôle de la trésorerie soit constituée et que cette dernière fasse un rapport sur la situation financière et s'il y a déficit, en donne les raisons; alors, on envisagerait en commun les moyens d'y remédier.

Le camarade a ensuite montré le mécontentement des ouvriers devant la montée du coût de la vie et l'inaction du syndicat; il demande aux camarades de venir plus nombreux aux réunions et de ne pas se décourager; au contraire, que chacun dise franchement ce qu'il pense, que les tendances s'affrontent dans l'intérêt des travailleurs, qui sont seuls juges de l'action à mener. Après une analyse de la situation depuis la libération, et de celle du patronat français, de plus en plus florissante, il demande que le congrès du Bâtiment, qui doit avoir lieu prochainement, ne soit pas le reflet de quelques responsables, mais celui de l'ensemble des syndiqués. Car nous commençons à en avoir assez des concessions, et de se serrer la ceinture!

Il réclame l'échelle mobile des salaires avec le minimum vital, seule

garantie contre la hausse du coût de la vie.

Le camarade Dufour, après une journée bien au chaud derrière son radiateur, ne peut s'empêcher de couper la parole à notre camarade, ce camarade qui, comme l'ensemble des gars, a passé la journée à battre la semelle entre 12 et 15 degrés au-dessous de zéro. Cela ne fait que le réchauffer et son intervention n'est que meilleure. A la fin de son exposé, le camarade Dufour ne trouve quoi répondre, vasouille, calomnie ce travailleur qui a osé parler de Front Ouvrier, le traitant d'agent des trusts.

Il conclut brutalement en demandant quels sont les camarades qui sont partisans de la grève pour le lendemain matin. La salle réagit devant la démagogie de ce dernier. Puis, se reprenant, il demande quels sont ceux qui continuent à faire confiance à la commission exécutive, ou ceux qui font confiance aux camarades qui préconisent l'action de classe. L'ensemble des camarades se lève, écœuré de pareille attitude, et quitte la salle.

Camarade Dufour, beaucoup de syndiqués n'osent intervenir et même prendre position, craignant par-dessus tout la calomnie que tu t'appliques si bien à employer; mais n'oublie pas que des bâtimenteux savent reconnaître ceux qui peinent et travaillent parmi eux. Ils sont mieux placés que toi, dans ton bureau, pour voir leur action syndicale. Tes calomnies n'étoufferont pas la voix des exploités qui sont toujours à la pointe du combat.

Camarades, plus de lamentations! Il faut, comme par le passé, reprendre l'action de classe. Groupons nous derrière les camarades qui expriment tout haut ce que nous pensons tout bas, seul moyen de faire de la C.G.T. réformatrice en 1938.

ROBERT.

Il ne faut pas quitter le syndicat

La dernière réunion de la section technique « Voie du syndicat des Cheminots » a vu une assistance très réduite; à peine une vingtaine de présents sur plus de deux cents membres. Ainsi, la majorité des syndiqués ne tiennent plus au syndicat que par leur carte d'adhérent. Et voilà qu'avec le projet de l'augmentation du prix du timbre, qui de 25 francs passerait à 30 francs, on entend de tous côtés fuser les menaces de démission. Le désintéressement à l'égard de la vie du syndicat qui s'était manifesté jusqu'ici par l'absence aux réunions, menace de se manifester maintenant par des départs. Il y a là un fait très grave, sur lequel tous ceux qui se refusent à capituler doivent se pencher avec attention.

D'où vient ce désintéressement? A coup sûr, de la carence de l'organisation syndicale, de son manque de combativité. Les cantonniers ne sont pas des savants, mais ils possèdent à défaut de beaucoup d'instruction, beaucoup de bon sens, et ils se rendent bien compte que tous les succès obtenus par la Fédération, succès que l'organe fédéral tout comme les circulaires montent sans cesse en épingle, ne sont pas des succès décisifs, mais seulement des miettes destinées à les retenir dans le sein d'une organisation qui n'est plus autre chose que la filiale d'un parti politique, dont elle sert fidèlement les intérêts, intérêts qui, hélas, ne coïncident pas

toujours avec ceux des cheminots.

Ils se rendent bien compte, les cantonniers, que les discours les plus habiles de tous les pontifes à tous les échelons de la hiérarchie syndicale ne changent rien au fait que leur pouvoir d'achat a diminué de près de moitié depuis deux ans.

Et quand l'organisation qui leur demande sans cesse de produire davantage sans rien faire de positif pour améliorer leurs conditions d'existence, décide d'augmenter de 60 francs leur cotisation annuelle, alors, écœurés, ils s'en vont.

Vous avez tort, camarades. Tort, non pas d'être mécontents, car il y a vraiment de quoi l'être, mais tort de capituler, plutôt que de vous accrocher. Les syndicats ne sont pas la propriété de quelques-uns, mais la propriété de tous les syndiqués. Ceux qui sont forts et commandent actuellement dans les syndicats ne tirent leur force et leur autorité que de votre faiblesse volontaire et de votre passivité.

Restez au syndicat, manifestez votre volonté de lutte et à l'exemple des postiers le cas échéant, par-dessus la direction traître, vous engagerez le combat pour un minimum vital de 10.500 francs par mois, pour la garantie de votre pouvoir d'achat par l'échelle mobile des salaires, pour la diminution du coût de la vie par le contrôle ouvrier sur les livres de compte.

Charles MARIE.

Offensive générale

(Suite de la première page.)

PARVIENDRONS-NOUS A REDRESSER LA SITUATION ?

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, à qui des promesses formelles avaient été faites pour le 1^{er} janvier, est tout naturellement la première en cause. Va-t-elle soulever le raz-de-marée qui balayera le bel édifice construit par le gouvernement? Oui, si ses centaines de milliers d'adhérents, les des tergiversations de leurs dirigeants, passent spontanément à l'action, suivant en cela l'exemple donné pas les postiers au cours de l'été dernier. Car c'est par l'action des syndiqués de base que partout la situation peut être améliorée. Il faut que tous les syndicats votent des motions de protestation contre le sabotage des conventions collectives, contre la fixation d'un minimum vital insuffisant, contre l'abolition de la semaine de quarante heures. Il faut partout exiger que soit mis en discussion à la base, démocratiquement, le salaire minimum qui doit sauvegarder la santé des travailleurs; il faut exiger l'ouverture des livres de comptes pour faire appliquer intégralement une politique de baisse substantielle des prix. Ce travail a déjà été entrepris dans certaines Fédérations.

Jamais les conquêtes matérielles du mouvement ouvrier organisé n'ont été autant menacées. Camarades, à l'action! Notre sort est entre nos propres mains.

L'art de duper les travailleurs

Tous les salariés sont actuellement préoccupés par la question vitale de la revalorisation de leurs salaires. Aussi c'est avec satisfaction que fut accueillie la décision de la C.G.T. de revendiquer le minimum vital (revendication mise en avant depuis des mois par « Front Ouvrier »).

Le chiffre de 103.000 francs annoncé après plusieurs jours de conciliabules secrets, permettait d'espérer une amélioration sensible, bien qu'encore insuffisante du fait des augmentations récentes, de nos conditions d'existence. Les 84.000 fr. « raisonnables » ternissaient déjà les espoirs.

Mais c'était encore trop en raison toujours de la situation économique, et certainement des limites trop réduites des marges bénéficiaires patronales et il fallait faire accepter aux ouvriers une nouvelle réduction de leurs « prétentions » : l'opération était difficile.

C'est alors que les dirigeants de la C.G.T. ont trouvé le moyen élégant, que nous qualifions de duperie monumentale, qui consistait à dire discrètement que les 7.000 francs étaient, bien entendu, calculés sur la base de deux cents heures par mois.

Le salarié, qui cherche à savoir combien ce chiffre représente pour lui d'augmentation, peut difficilement s'y retrouver. Frachon admet que ça fait 35 francs l'heure; en réalité, en tenant compte des heures majorées, ça donne 33 fr. 50, c'est-à-dire, par mois, sur la base de quarante heures, 5.800 francs.

Ainsi, il faut 103.000 francs au minimum pour vivre. La C.G.T. dit 84.000 francs et se charge de tromper les travailleurs pour, finalement, leur faire « accepter » de ne revendiquer que 69.600 francs. Premier résultat.

Malheureusement, cette répugnance

te manœuvre a une autre conséquence.

En effet, du moment où Blum, avec la sympathie de l'unanimité de l'Assemblée, fait ses astuces sur la semaine normale de quarante-huit heures et la semaine légale de quarante heures, la C.G.T. en revendiquant un minimum vital basé sur quarante-huit heures liquide, en fait, la conquête des quarante heures.

Le minimum vital est le salaire au-dessous duquel on ne peut pas descendre sans mettre en danger la vie de l'ouvrier et de sa famille.

Si l'on décide qu'il sera attribué pour soixante heures de travail (compte tenu de toutes les majorations voulues), on peut bien décider par la suite que la semaine légale est de vingt heures, la belle affaire, pour manger il faudra travailler au moins soixante heures.

Pour nous, la semaine légale de quarante heures signifie qu'en quarante heures un ouvrier doit pouvoir gagner de quoi vivre.

Etablir le minimum vital sur deux cents heures, comme l'a fait la C.G.T., c'est obliger l'ouvrier à travailler quarante-huit heures pour pouvoir vivre, et, dans les faits, liquider les quarante heures, la grande victoire ouvrière de 1936.

Des camarades nous parlent souvent de manœuvres et de tactique, mais, dans cette affaire, la manœuvre a été utilisée par les dirigeants syndicaux dans le but évident de duper les salariés (plus particulièrement les syndiqués). Nous pensons que de telles méthodes sont néfastes aux intérêts de la classe ouvrière et doivent être dénoncées avec énergie par les syndiqués de base qui mettront en avant la revendication d'un réel minimum vital basé sur quarante heures.

LEFEVRE.

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Minimum vital et échelle mobile

La presse syndicale, depuis quelques semaines, fait grand tapage autour de l'expression « minimum vital », expression mise en valeur par le texte du statut des Fonctionnaires, avec, ne l'oublions pas, la notion de révision tous les deux ans. Et cela mène loin, comme nous l'allons voir. Georges Delamarre qui, notons-le bien, est un des secrétaires de la C.G.T., constate d'abord, dans Force Ouvrière du 28 novembre, que : « le pouvoir d'achat en octobre 1946 est inférieur de 54 % à celui de 1938 ».

« On peut évaluer la valeur de la production industrielle en octobre 1946 par l'indice 595, soit 495 % de plus que 1938 ».

« Tirant la leçon de ces enseignements, nous portons nos efforts dans un autre sens : dès aujourd'hui les responsables syndicaux, les délégués d'ateliers, les membres de Comités d'entreprise doivent défendre les conventions collectives nationales de leur industrie, ils doivent revendiquer un minimum vital ».

« La lutte se modifie, il ne faut pas en conclure qu'elle sera moins ardente ».

Mais Fréour, (du Bâtiment), dans le même numéro, en arrive logiquement aux conclusions suivantes :

« Ce minimum, que nous préférons entendre intitulé nécessaire vital, devra permettre d'assurer à tout salarié des conditions décentes d'existence ».

« Pour y parvenir, il s'agira de définir ce qui est indispensable pour assurer lesdites conditions : nourriture, logement, habillement, ameublement, literie, matériel de cuisine, loisirs, éducation, sorties familiales, frais de transport, provisions pour imprévus, etc. ».

« Les dépenses ainsi déterminées seront ensuite chiffrées. Nous obtiendrons alors le taux de base des travailleurs de la première catégorie. « L'adoption de ce principe du minimum vital suppose que le niveau d'existence qui en résultera devra être maintenu quelles que soient les variations du coût de la vie. C'est donc bien, sans qu'elle soit énoncée, l'application de l'échelle mobile. ».

Dans l'Action sociale du 5 décembre, Adrien, appelle les choses par leur nom, et écrit sur le minimum vital :

« D'abord, il doit être établi en nature. La transcription de sa valeur en francs sera ainsi obtenue à tout moment, en appliquant au volume des denrées, produits, services, etc., qui entrent dans sa composition, leur cours respectif au moment choisi. La variation des cours devra donc entraîner sa révision automatique. C'est là une application du principe de l'échelle mobile des salaires en dehors

duquel on ne peut rien édifier de solide. ».

Certains ne peuvent être évidemment que fort gênés. Car ne l'oublions pas, dès le Congrès fédéral d'avril, notre ami Vallère posait le problème de l'échelle mobile, réunissant une presque unanimité houleuse CONTRE LUI. Et au congrès des Instituteurs de Grenoble, le principe de l'échelle mobile fut adopté malgré tous les efforts des représentants les plus purs de la majorité confédérale.

Aussi, dans le camp de cette majorité, on en est aux « distinguos » les plus subtils. Certes, on admet ce minimum vital qui, écrit Maurice, des Cuirs et Peaux, dans la « V.O. » du 27 novembre, « doit assurer à ceux qui travaillent et à leurs familles, des conditions d'existence décentes, le minimum de ce qu'il faut pour se nourrir, se vêtir et tous autres besoins indispensables. ».

Mais quand il faut en arriver aux conclusions logiques, on ergote, comme le fait Maurice dans l'article cité précédemment en écrivant :

« Il est vrai que notre conception du salaire ne consiste pas à le fixer aux limites du minimum vital, c'est-à-dire nous considérons qu'au fur et à mesure du développement de la production, les salaires doivent permettre de porter le standard de vie des masses laborieuses à un niveau toujours plus élevé. ».

Où bien on nie la logique la plus implacable, comme le fait Huraux dans Le Métallo de novembre lorsqu'il écrit :

« Il est indispensable de souligner que le salaire minimum vital n'a pas à être lié uniquement au coût de la vie, et donner prétexte à une quelconque échelle mobile des salaires. ».

Mais voilà que la puissante C.G.T. entre officiellement en lice. Le Peuple du 28 décembre consacre plusieurs articles à la question. Sous la signature de Durét, nous lisons :

« Aujourd'hui, lorsque la C.G.T. réclame le minimum vital et part du principe que les salariés ont le droit à une quantité déterminée d'aliments et de produits de première nécessité, quelles que soient les variations du coût de la vie, l'on commence à trouver la farce moins plaisante. ».

Car dans une toute récente réunion, le Bureau confédéral a, en effet, fixé le chiffre de ce minimum vital, ce « triot nécessaire », comme l'écrit l'éditorialiste du Peuple dans un article où nous relevons ceci :

« Vous pensez bien que ce chiffre n'a pas été déterminé à la légère et que nos services économiques, qui ont techniquement préparé le projet, ont soigneusement pesé tous les éléments du problème. ».

Le communiqué du Bureau confédéral précise par ailleurs que : « Les chiffres auxquels ces travaux ont abouti sont le résultat d'une étude minutieuse et scrupuleuse. Ces chiffres font ressortir que le minimum vital, calculé sur la base des travaux de la Société scientifique d'hygiène

alimentaire, s'élèverait à 103.800 francs par an. ».

Mais tenez-vous bien, camarades ! car si, pour la direction confédérale, la somme de 103.800 francs par an a été reconnue comme nécessaire pour lui assurer les moyens de faire face à ses besoins (à chacun) cette même direction confédérale « pour tenir compte de la situation économique d'après la guerre et de l'état actuel de la production nationale. ».

« ... établit le budget minimum vital à 84.000 francs soit près de 20.000 francs de moins que ce qui est nécessaire. ».

Et André Barjonet, dans la Page du militant du même numéro du Peuple, de nous expliquer longuement pourquoi, après une longue théorie sur les protéides, les lucides, les glucides (les groupes d'aliments indispensables à notre organisme). Il écrit en conclusion :

« ... il convient de ne pas oublier que notre production n'a pas encore rattrapé son niveau de 1938. (Voir ci-dessous). ».

En passant, notons que le même Barjonet, dans Le Peuple du 16 novembre, nous disait : « il s'en faut à peine de 10 % pour que la production française soit l'équivalent de celle de 1938 ». C'est probablement à cause de ces 10 % que le minimum vital est fixé à 20 % de moins que le « nécessaire ».

Né terminons pas sans remarquer que le communiqué du Bureau confédéral précise : « Toute augmentation ultérieure (des prix) nécessiterait sa révision (du minimum) ». Et sans ajouter que la commission administrative de la C.G.T., le 30 décembre, a accepté les propositions du Bureau confédéral.

C'est probablement pourquoi la V.O. du 2 janvier écrit, sous la signature de F. Leriche :

« Ce chiffre est un minimum. Ce qui signifie, en bon français, que si l'on entend continuer à nous gratifier d'augmentations injustifiables comme celles qui viennent à nouveau de s'abattre sur les épaules des travailleurs, ceux-ci auront le droit le plus légitime d'exiger à nouveau l'élevation du taux de ce minimum !. » « En bon français », cela s'appelle l'échelle mobile !

Quel dommage qu'il n'y ait pas en ce moment même un congrès confédéral ! Notre ami Vallère risquerait, en reprenant ses mots d'ordre d'avril dernier, d'y être porté en triomphe, au lieu d'y être « houspillé ». Pourquoi, aussi, a-t-il parlé si tôt ?

Nous attendons, avec curiosité les artifices par lesquels les tenants de la majorité confédérale qui, au congrès des Instituteurs, firent feu de toutes leurs pièces contre cette échelle mobile des salaires, vont nous expliquer ce nouveau tournant !

VIDALENCHÉ.

DANS LES FÉDÉRATIONS

Grève des employés de Bordeaux

Le Syndicat des Employés de la région bordelaise avait décidé, à l'unanimité, de faire une grève démonstrative d'une demi-journée pour obtenir du patronat girondin :

- 1° 1.800 francs de plus qu'au 1^{er} juillet 1946 ;
- 2° La prime d'ancienneté, par tranche de 3, 6, 9, 12, 15 ans ;
- 3° Le treizième mois. (Dans le calcul des coefficients, il était tenu compte que les employés percevaient en fin d'année une double mensualité, ce qui est exceptionnel en province).

Lundi 16. — Tous les commerces alimentaires et non alimentaires, gros et détail étaient fermés. Des piquets de grève gardaient les entrées des magasins et des bureaux. A la Bourse, plus de 4.000 employés s'approprièrent à 14 heures 30, à accompagner la délégation à la Préfecture. A 15 heures 30, le cortège s'ébranle, imposant, discipliné fort et volontaire. Après la traversée de la ville morte avec ses magasins clos la manifestation défile autour de la Préfecture et revient à la Bourse pour entendre le résultat de la Délégation au Préfet.

A 18 heures, la Salle des fêtes, à la Bourse, est pleine à craquer. Jamais les employés ne ne sont vus depuis 1936, aussi nombreux, aussi décidés.

Les résultats négatifs (le préfet nous assure de sa bonne volonté, mais les patrons ne veulent pas discuter) déchainent le mécontentement des camarades qui sont décidés à poursuivre la grève. Seule la question du ravitaillement, (c'est la première fois que l'alimentation au complet fait grève) les amène à surseoir à la grève immédiate et attendre, jusqu'au 20, les résultats de la commission paritaire qui doit siéger à Paris le 19 décembre. A l'unanimité moins six voix, la résolution est votée. Les employés attendent jusqu'au 20. S'il n'y a pas de résultat, grève générale le 21. La confiance est votée au comité de grève qui établira un plan pour le ravitaillement de la population sous le contrôle des syndicats.

Du lundi 16 au 20, le conseil syndical reconsidère la question et décide de reprendre les pourparlers sur le plan local. Les patrons qui ne voulaient pas discuter acceptent maintenant.

Le vendredi 20, à 11 heures, une délégation ouvrière est reçue par la Confédération Générale du patronat girondin, qui veut bien considérer les revendications posées bien avant ces derniers événements.

Sur l'augmentation immédiate, la prime d'ancienneté, ils nous présentent des accommodements acceptables. Mais sur la question du treizième mois, ils sont intractables. Après maintes discussions, ils décident qu'ils nous donneront 2.000 francs. La délégation précise qu'elle enregistre ces propositions mais que, seule, l'assemblée générale décidera.

Le soir, à la Bourse du Travail, autant de camarades que le jour de la grève. La salle est houleuse, les employés sont maintenant à bout de patience.

Le compte rendu de la délégation aux patrons leur semble trop long. Ils protestent, ils murmurent, ils orientent, ils veulent connaître les résultats. A l'annonce des propositions patronales, il y a une grosse déception et déjà des camarades mécontents et rageurs parlent sans attendre les interventions.

Les membres du conseil syndical étaient d'accord pour accepter les propositions patronales. « C'est toujours ça, disent-ils, et nous devons nous estimer satisfaits. » Plusieurs camarades interviennent dans ce sens. Un camarade des Grands Magasins estime qu'on ne peut qu'accepter les propositions patronales. On a trop attendu, les grosses ventes sont faites ; d'accord pour la grève lundi, il ne l'est pas aujourd'hui.

Seule une camarade de l'Alimentation vient à la tribune manifester son mécontentement et engage les camarades à refuser les propositions patronales. Ils n'ont cédé que sur les deux premiers points, sachant que nationalement ces revendications seraient accordées. Ils ont refusé le treizième mois, ils nous accordent une aumône. A la délégation patronale, ce sont les patrons de l'Alimentation qui sont les plus récalcitrants. Ce sont les employés de l'Alimentation qui sont le plus mal payés. Le détail fait quarante-huit heures. Les camarades de l'Alimentation qui ont fait grève lundi après-mi-

di sauront revendiquer jusqu'au bout.

Les camarades de la Nouveauté ont le nombre ; l'Alimentation tient le nerf de la grève. Avec ou sans stock dans leurs rayons, les camarades de la Nouveauté obtiendront satisfaction si le commerce de l'Alimentation est arrêté. C'est une grève générale du commerce qu'il faut déclencher. Le sursis est passé. Nous irons jusqu'au bout et, demain samedi, les camarades de l'Alimentation, sauf les vendeurs de lait, ne se rendront pas à leur travail.

Nouvelles interventions contre la grève et vote.

Pour l'acceptation des conditions : quelques centaines de voix. Contre l'acceptation, pour la grève, sensiblement le même nombre, à quelques-unes près en moins.

Sur les 2.500 camarades présents encore (beaucoup sont partis en protestant) plus de MILLE SE SONT ABSTENUS. Ces abstentions faussent terriblement le vote. Un camarade, favorable à la grève, est venu protester à la tribune et de nouveau on a refait le vote. Même situation. La grosse majorité des abstentionnistes, mécontents des résultats obtenus, n'avait pas le courage d'aller jusqu'au bout et de voter la grève.

Le vote du lundi 16 a été une erreur. Alors que les employés étaient décidés, il fallait aller jusqu'au bout.

Les résultats obtenus, quoique médiocres, démontrent que c'est la force seulement qui obligera le patron à rendre gorge.

Mais l'animation a été intense, vendredi 20 janvier. Longtemps après la fin de la réunion, les camarades discutaient et discutaient dur dans le hall de la Bourse du Travail. C'est un indice de leur combativité. Les luttes ouvrières commencent. Les employés de Bordeaux auront leur rôle à jouer et on peut leur faire confiance.



A la laïque

Notre camarade Marcelle Costentia, qui fit au Congrès des Instituteurs de Grenoble une si remarquable intervention en faveur de l'échelle mobile, terminait ainsi un article dans le dernier numéro de Front Ouvrier :

« Instituteurs et ouvriers, groupez-vous autour de votre école laïque, qui représente un progrès considérable que les instituteurs belges nous envient. »

N'est-il pas opportun, à ce sujet, d'attirer l'attention des camarades ouvriers sur les dangers insoupçonnés que court actuellement l'école laïque, car il n'en est pas souvent question dans la grande presse syndicale. Profitons donc d'une étude consacrée à ce problème dans la Tribune des Fonctionnaires, du 20 novembre 1946, par notre camarade Durand, du Bureau du Syndicat des Instituteurs. Il y commente un reportage de M. Beaumont, dans Franc-Tireur, sur la situation de l'école dans l'Ouest de la France.

D'abord des faits : En 1938, les écoles laïques comptaient 40.000 élèves de plus que les écoles libres ; en 1943, elles en avaient 70.000 de moins, soit, en cinq ans, un déplacement de 110.000 élèves en faveur de l'enseignement confessionnel.

Si, en Mayenne, les effectifs scolaires se partagent encore sensiblement par moitié notre enseignement laïque et confessionnel, il n'en est pas de même en Vendée où 66 % de la population scolaire fréquente les écoles libres, alors qu'en 1885, 30.000 petits Vendéens étaient sur les bancs de la laïque et 12.000 seulement sur ceux de l'école privée. Dans la Loire-Inférieure, en vingt ans, les effectifs de l'école laïque tombaient de 31.000 à 24.000, alors que ceux de l'école privée s'accroissaient de 31.000 à 38.000. Actuellement, plus de soixante-dix communes sont dépourvues d'écoles laïques. Nous pouvons préciser que le mal signalé par M. Beaumont est loin de s'être amélioré, si nous constatons, çà et là, quelques éléments de redressement dus au dévouement inlassable des maîtres nous enregistrons régulièrement l'ouverture de nouvelles écoles libres (une dizaine en Vendée à la

Dans les P. T. T.

Vivre avec 5.800 francs par mois

La bataille pour l'indemnité provisionnelle est une question cruciale pour les postiers. Pour le facteur parisien débutant aux émoluments nets de 5.800 francs par mois, la lutte engagée par l'U.G.F.F. et la Fédération postale était suivie avec beaucoup d'attention, car du résultat obtenu, dépendait, d'après les promesses faites, une amélioration sensible de sa situation.

Si les résultats sont décevants pour tous il s'agit d'examiner quelle a été la position prise par chacun dans cette action et les responsabilités dans cet échec.

Pour la fixation de cette indemnité, la chose semble fort simple, il suffit pour la fixation du traitement de base de s'en tenir au principe du minimum vital majoré de 120 % et en partant de là, maintenir l'écart pour l'établissement des différentes échelles.

Le montant de l'indemnité doit se rapprocher aussi près que possible de la différence entre les traitements actuels et les nouveaux taux ainsi déterminés.

La majorité fédérale se félicite que la C.G.T. ait fixé à 84.000 francs le montant du minimum vital et c'est en partant de ce chiffre qu'elle a fixé sa position et s'est ensuite associée à l'U.G.F.F. dans ses différentes concessions.

Nos camarades majoritaires sont très modérés, et en même temps très fermes dans leurs positions ! Par exemple à la réunion de la C.E. du 3 janvier, ils se défendent de mener auprès du gouvernement une politique de marchandage et se déclarent résolus à ne pas transiger sur le chiffre de 30.000 - 300.000, à la réunion du 9 janvier, les mêmes camarades, pour justifier leur concession sur la base 18.000 - 180.000 déclarent que c'était de la démagogie qui de réclamer 30.000 francs à la base. Car n'est-ce pas demander 9.000 francs pour le facteur parisien débutant, c'est vouloir réclamer la lune.

Si en fin de compte nos dirigeants fédéraux se prononcent contre la démission gouvernementale 8.000 - 180.000 francs, que proposent-ils comme moyens d'action ? « La C.E. en accord

avec l'U.G.F.F. décide de demander aux partis politiques et aux groupes parlementaires de se prononcer sur les propositions modérées des organisations syndicales. »

Attention ! la réaction nous guette et va s'efforcer de nous créer des difficultés. Certains milieux ne seraient pas fâchés de nous voir nous opposer au gouvernement Léon Blum. Il nous suffit donc de rester calmes, d'être fermes et de garder notre sang-froid.

Face à cela quelle est notre position. D'abord, nous nous opposons au chiffre de 84.000 francs proposé par la C.G.T. comme base de discussion sur le minimum vital.

Nous nous référons aux décisions prises par la C.G.T. fixant à 4.000 francs au 1^{er} avril 1945 le salaire de base. Que nos camarades postiers relisent la Fédération Postale de juin 1945, ils verront que le camarade Fleury était d'accord sur ce chiffre qu'il d'ailleurs nous assurait un pouvoir d'achat bien inférieur à celui de 1938.

A la suite de la grève de vingt minutes du 29 juin 1945, les postiers parisiens adoptaient à l'unanimité un ordre du jour demandant l'application immédiate des 4.000 fr. de minimum vital. Depuis cette date le coût de la vie a augmenté d'après les indices officiels de 100 à 260. Si nous prenons au sérieux nos camarades majoritari-

res, nous estimons que nous aurions pu nous mettre d'accord sur le chiffre de 10.640 francs comme salaire minimum et c'est en partant de cette base que nous devons fixer le montant de l'acompte provisionnel. Il n'y a là aucune démagogie.

En conséquence, nous repoussons les concessions faites par l'U.G.F.F. et la Fédération postale, de même que nous n'acceptons pas les moyens d'action envisagés.

La défense de nos revendications ne doit pas être l'objet des marchandages des groupes parlementaires pour la formation d'une majorité gouvernementale.

Nous déclarons que seule la force fera fléchir les Finances ; devant l'intransigeance gouvernementale, la seule réponse qui s'impose c'est l'action directe et c'est en ce sens que nous avons déposé une motion demandant la convocation d'un Conseil national extraordinaire qui devrait se prononcer sur la position prise par la majorité et définir les moyens d'action qui s'imposent et qui pour nous ne peuvent être que la grève.

C'est d'ailleurs la volonté de la grande masse des postiers qui ont compris à la grève d'acuit que ce genre d'action était d'un effet salutaire sur l'activité des parlementaires.

H. LAFIENE.



Démocratie « organisée » chez Caudron !

D'importants licenciements ont eu lieu chez Caudron (Issy-les-Moulineaux) et d'autres se préparent. Contre cette politique de la direction, les camarades de la minorité « Front Ouvrier », de l'usine ont publié un tract dénonçant les manœuvres anti-ouvrières en particulier le sabotage de la reconversion.

Naturellement, certains responsables majoritaires du syndicat, les mêmes qui avaient pris position contre les derniers mouvements de grève, ont pris fait et cause contre ces camarades, ce qui est la suite logique de leur position ou de collaboration avec les directions bourgeoises.

Cela va même très loin. Dans un atelier isolé de l'ensemble de l'usine (Garibaldi), une de nos camarades, Menguet, déléguée du personnel, a depuis toujours pris position contre les licenciements. Profitant de son absence et du départ d'un grand nombre de camarades, certains responsables syndicaux parmi lesquels le contremaître de l'atelier, ont fait pression sur les ouvriers restant pour obtenir une pétition contre elle. Le but fixé est clair : on veut profiter des licenciements pour vider de l'usine cette camarade dont la position syndicaliste et revendicative ne s'accorde pas avec l'attitude capitalarde que l'on veut imposer à la section syndicale. Or, cette belle besogne est rendue difficile du fait que la camarade est déléguée et c'est pourquoi, on s'efforce, par une politique de coups de force qui n'a rien à voir avec le syndicalisme, de lui faire ôter son mandat.

Malheureusement pour ces « syndicalistes » d'un genre nouveau, notre camarade a été maintenue déléguée hors du scrutin secret. Cela fait honneur à l'esprit syndicaliste de son atelier, mais n'est pas du goût du contremaître ; aussi, comme par hasard, le scrutin a été déclaré nul du fait d'un prétendu « vice de forme » qui n'a d'ailleurs pas été précisé.

Au deuxième tour de scrutin, notre camarade obtient encore le même nombre de voix. Alors ses adversaires décrètent qu'elle n'a pas la majorité absolue. Vaut-on procéder à un troisième tour de scrutin ? Ces messieurs oublient qu'il ne s'agit pas d'une élection mais d'une demande de révocation de mandat et que dans ce cas, ce sont les partisans de la révocation qui doivent avoir la majorité absolue pour obtenir gain de cause. Ainsi, ceux qui plient devant la direction et cessent de mener la lutte pour les revendications essentielles des travailleurs pour les salaires et le droit au travail, ne se contentent pas d'employer contre les camarades qui ne sont pas d'accord avec eux des manœuvres qui discréditent le syndicat, mais encore, ils falsifient des lois qu'ils ont eux-mêmes approuvés.

Les ouvriers de l'atelier Garibaldi et de toute l'usine s'élèveront contre ces procédés et refuseront de se prêter à des manœuvres indignes contre une déléguée qui, en protestant contre les licenciements, a adopté la seule attitude syndicale conforme à leurs intérêts.

Le groupe d'amis du F. O. (Caudron).

Grève partielle à la radio technique à Suresnes

Mercredi à 14 heures, l'atelier de l'étrépage débrayait pour demander 5 fr. d'augmentation. La grève se poursuivait toute l'après-midi et le jeudi matin l'atelier du dessous, le tréfilage, entraînait aussi dans le mouvement.

C'est alors que Marcillaud vint faire reprendre le travail en acceptant le prétexte de la direction, qui ne veut pas discuter tant que le travail n'est pas repris. Résultat, les ouvriers, au lieu de 5 francs, n'obtiennent que 3 francs, et cela seulement pour l'étrépage et le tréfilage.

Il y a une leçon à tirer de cette lutte.

En reprenant le travail avant satisfaction complète, les ouvriers n'obtiennent que 3 francs d'augmentation, alors que les camarades de chez Unic obtiennent satisfaction complète en poursuivant la lutte jusqu'au bout.

Il faut aussi dénoncer l'attitude de Marcillaud qui, en faisant reprendre le travail avant la victoire des 5 francs, a fait le jeu de la direction et a trahi les ouvriers de la radio.

Il aurait fallu aussi que les ouvriers du tréfilage et de l'étrépage entraînent dans leur lutte tous les ouvriers de la radio. Ils auraient eu ainsi beaucoup plus de poids pour arracher les 5 fr. et l'augmentation aurait porté sur l'ensemble des ouvriers, au lieu d'être limitée aux ateliers d'étrépage et de tréfilage.

NOTE DE LA REDACTION

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer nos rubriques habituelles : le Front international et Lectures, ainsi que la liste des souscripteurs et l'article de notre camarade Vian sur les fonctionnaires. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs. Les articles de nos correspondants paraîtront dans le F. O. n° 15 du 5 février 1947.

Dans les entreprises

Congrès de L'U.S. Métaux de la région de Bordeaux

Le 28 décembre s'est tenu le 5^e congrès des métaux bordelais.

Après Vigneau, secrétaire général de la C.E., qui rapporte, la discussion est ouverte. Notre camarade Alavoine intervient dans la discussion et déclare en substance :

« L'amélioration de la production devait apporter une amélioration du niveau de vie des masses laborieuses. Les résultats sont là, baisse du niveau de vie des masses, surprofits patronaux. Comment revaloriser le niveau de vie ouvrier ? En reprenant le minimum vital fixé en février 1945 par la C.G.T. à 23 francs de l'heure pour le manoeuvre et en l'adaptant au coût de la vie. Ce minimum doit être garanti par l'échelle mobile contre toute hausse du coût de la vie. Par exemple, si le minimum est fixé à 10.000, au mois de janvier l'indice du coût de la vie est de 100. Si l'indice monte en un mois de 20 %, soit 120, le minimum devra être, au 1^{er} février, de 10.000 x 1,2 = 12.000 francs. Ainsi le pouvoir d'achat ouvrier pourra être protégé. La lutte contre la hausse des prix doit se poursuivre par l'action pour le contrôle ouvrier sur la production à tous les échelons, par le contrôle ouvrier quotidien des livres de comptes. »

Beaucoup de camarades prirent la parole et parmi eux plus de deux tiers attaquèrent la ligne suivie par la direction syndicale. Beaucoup parlèrent du minimum vital et rappelèrent les promesses faites pour la lutte contre la hausse des prix, promesses qui restent sans effet. Quelques camarades se déclarèrent partisans de l'échelle mobile.

Pour le vote sur le rapport moral, les dirigeants de l'U.S. Métaux manoeuvrèrent.

Leray, secrétaire général de l'U.S. Métaux, demanda le vote à main levée et unanime — comme il se doit — sur le rapport. Des cris fusent dans le congrès. Devant cette opposition, le vote par mandats a lieu et donne les résultats suivants :

Pour : 8.188 ; contre : 1.147 ; abstentions : 339.

A la deuxième séance, la discussion est ouverte sur les perspectives et tâches. Les amis politiques de Frachon lancent la grosse artillerie. Ils se succèdent sans arrêt du samedi 14 heures au dimanche après-midi. Les interventions des minoritaires, très applaudies, démontrent que contrairement à l'avis de Courbault et de Rajite, du bureau de l'U.S. Métaux, qui estiment que les salaires doivent être accrochés à la production, il faut les accrocher aux prix. C'est d'ailleurs l'avis « actuel » de Frachon. Dans ce sens, ils demandèrent l'annulation de l'article 41 de la convention collective.

Usine S.N.C.A.C. Billancourt

Le jeudi 9 janvier, une assemblée générale a eu lieu, où la démocratie syndicale n'a pas été observée malgré les longs articles que le camarade Benoît Frachon y a consacré dans la Vie Ouvrière et A. Carré dans Le Métallo.

Après l'exposé du rapporteur sur la situation de l'usine et la situation générale, on passe au vote d'une résolution (qui ne comportait pas un mot contre la guerre d'Indochine — il y a là, pour notre ministre des Finances, des économies à réaliser, ce qui permettrait de satisfaire les revendications ouvrières) et, après, la séance est levée.

Je ne sais si le président de séance l'a fait consciemment ou inconsciemment, mais on n'a pas demandé aux camarades présents leur point de vue ou leurs objections sur l'exposé fait par le rapporteur.

A ce que je vois, maintenant, la base n'a plus à discuter sur l'attitude et les directives du Bureau confédéral et de la C.E. ; et on se plaint que les copains ne viennent pas aux réunions et font des difficultés pour payer leur timbre ? J'estime que c'est la base qui fait la C.G.T. et non le contraire.

J'ai remarqué que, dans toutes les assemblées générales à la S.N.C.A.C., le président n'invite jamais les camarades à exposer leurs vues à la tribune, comme cela doit se faire et se fait à la Bourse du Travail où j'ai assisté à des assemblées. Il est difficile aux camarades de parler de la place où il se trouvent parce que, souvent, ils ne sont entendus que par une partie de l'assemblée.

Et dans une C.G.T. où, comme le prétend Piccot, de la Fédération Postale, on est à l'aise, les camarades de toutes les tendances ont le droit de s'exprimer sans contrainte ni difficulté.

LECONTE.

Puis fut élue la C.E. Il est d'abord demandé des candidats pour la commission des candidatures (il en faut neuf plus deux membres du bureau) plus de trente noms sont proposés. Leray propose de voter sur les neuf premiers. Mais le secrétaire de la S.A.F. propose de voter sur les neuf derniers (échange de piques entre Leray et le copain). Finalement, la méthode Leray est adoptée. La commission des candidatures se réunit et choisit les noms qui sont proposés au congrès (inutile de dire ce que représentent les noms proposés). Pour clôturer les débats, discours de Jourdain, secrétaire fédéral. Jourdain emploie comme d'habitude tous les moyens pour torpiller les revendications nécessaires de l'heure, sur l'échelle mobile, par exemple.

Mais ce congrès représente un bon début pour la minorité révolutionnaire. La voix « lutte de classes et d'action directe » pour les revendications s'est fait entendre. Elle fera son chemin parmi les métaux bordelais.

Fédération des Cuirs et Peaux

Ordre du jour : Conventions collectives.

Deux orateurs : Sentuc et Maurice. Une centaine d'auditeurs. Tous les orateurs ont été applaudis à la fin de leur discours et moi de même. Sentuc développe le minimum vital dans le cadre des conventions collectives, sans parler de l'échelle mobile.

Maurice nous entretient de la production et se laisse aller à dire que si certains patrons se mettent à licencier des militants syndicalistes, la C.G.T. emploiera tous les moyens pour empêcher ces licenciements et ira jusqu'à la grève (c'est le seul orateur qui ait été applaudi au milieu de son discours et ce à cet endroit précis). Il termine en appelant à la production qui seule relèvera le sort des travailleurs.

Je demande la parole et je parle au micro (pendant 6 à 10 minutes).

Je déclare d'abord que quoique adhérent à la C.G.T. je n'ai pas reçu de convocation pour venir à cette réunion. Je développe le mot d'ordre minimum vital garanti par l'échelle mobile, le contrôle ouvrier sur la production et sur les prix, le tout grâce à l'action directe par tous les moyens et jusque, et surtout, la grève.

Maurice me répond en me démasquant comme trotskyste et faisant parti d'un clan qui a collaboré pendant l'occupation. Je proteste en demandant des preuves. On me répond : « Nous avons des preuves écrites ». Mais on ne les montre pas. Ensuite, Maurice qui est décidément bien renseigné (sic) m'accuse de gagner 200 francs de l'heure, je suis donc bien coté de venir réclamer le contrôle ouvrier sur les prix alors que les sacs se vendent 7.000 francs à cause de mon salaire trop élevé. Ensuite, il explique que l'échelle mobile c'est la course entre les prix et les salaires et cela amènera la chute du franc et la misère pour tous les travailleurs.

Il déclare qu'il ne préconise pas la grève mais est obligé de reconnaître qu'il faut l'employer à la dernière extrémité (j'applaudis suivi de toute la salle). Parlant du contrôle ouvrier, il déclare que je n'ai rien inventé et que le comité d'entreprise est une éducation pour les travailleurs qui ne sont pas capables, étant donné que nous sommes en régime capitaliste, de diriger l'entreprise (sic).

Un ordre du jour à l'unanimité demande aux travailleurs de passer à l'action (?) pour l'obtention de la discussion, par les patrons, des conventions collectives.

A la sortie, un responsable syndical me demande de venir collaborer à la C.G.T. pour la défense des travailleurs. Je lui déclare que je me tiens à son entière disposition et lui demande de bien vouloir me convoquer aux réunions syndicales, étant donné que deux fois de suite j'ai été « blousé » et que je ne suis venu à cette réunion que parce que j'ai appris par le plus grand des hasards et pas par le syndicat.

WINFELD

A l'électricité de France

Grève d'une heure à l'ex-Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice (gaz de banlieue), le 8 janvier.

Motif : Reclassement du personnel. Le personnel du gaz de banlieue à travail égal et à grade égal avait obtenu une classification inférieure au personnel du gaz de Paris. Les contrôleurs du gaz de Paris qui font le même travail que les releveurs-contrôleurs du gaz de banlieue avaient obtenu leur classification dans l'é-

chelle 13 alors que ceux de l'E.C.F.M. n'étaient que dans l'échelle 10.

Du temps de Marcel Paul, les bonzes de la Fédération de l'Éclairage ont tout fait pour empêcher la grève, malgré la pression de la masse.

Les dirigeants du Syndicat de l'E.C.F.M. étaient pris entre le désir de la masse et les dirigeants de la Fédération (Marcel Paul et Pasquier).

Maintenant que Marcel Paul n'est plus ministre, les dirigeants syndicaux ont pu donner l'ordre de grève qui a été suivi d'une façon unanime et par les syndicats C.G.T. et par les syndicats C.F.T.C.

Dans chaque inspection, une délégation composée d'un délégué de chaque catégorie (inspecteurs, releveurs-contrôleurs, ouvriers et employés) est allée porter au chef d'inspection une motion réclamant leur reclassement, faisant confiance à la C.E. du syndicat, indiquant que cette grève n'est qu'une grève d'avertissement et que si satisfaction n'est pas obtenue, le personnel passera à l'action pour une grève illimitée.

A noter le revirement des amis de Marcel Paul qui s'opposaient d'abord à la grève et la position des dirigeants du syndicat qui ont tout fait pour reculer la grève pour ne pas heurter les ministres.

Chez Renondin

A la suite de l'article que nous avons publié dans le numéro précédent du Front Ouvrier, où nous relations la lutte des ouvriers de chez Renondin pour les 5 francs d'augmentation, Cintret a cru bon de faire une « réponse », qui n'en est pas une, pour « essayer » de se justifier.

A ces deux critiques, Cintret ne répond que par des sous-entendus.

Ne pouvant répondre aux critiques, il veut faire passer la victoire des ouvriers de chez U.N.I.C. pour des lauriers fanés (1.000 francs d'augmentation par mois, pour Cintret c'est des lauriers fanés). Il veut faire croire aussi que nous n'avons mis en avant les 5 francs que dans l'espoir d'avoir « quelque chose de plus tapageux », la grève, sans doute.

Non, Cintret, pour nous, la grève est une arme pour obtenir les revendications. Nous ne nous en servons que si cela est nécessaire. Nous avons cru bon de mettre les choses au point. Pour nous la polémique est terminée, c'est aux ouvriers de juger.

M. B.

Action efficace au C.N.E.P.

Vingt points de majoration sur leur coefficient de base, c'est ce qu'ont obtenu les employés aux « comptes courants » du C.N.E.P., par une action énergique et de très courte durée ! Depuis plusieurs mois, ces employés (une cinquantaine environ), dont le coefficient de base était fixé à 150, demandaient que ce dernier soit porté à 170. A maintes reprises, les délégués syndicaux avaient fait part à la direction du C.N.E.P. de la juste revendication de ces employés, mais n'avaient pu, jusqu'alors, qu'obtenir une réponse évasive et les choses traînaient en longueur. Devant la carence de la direction et las d'attendre, les employés des « comptes courants » décidèrent, d'un commun accord, de passer à l'action et signifièrent, par la voix des délégués, que si satisfaction ne leur était pas donnée, ils cesseraient le travail. Ce qu'ils firent effectivement le mercredi 8 janvier, attendant sagement, dans le local de la délégation, que cette dernière prenne une nouvelle fois contact avec la direction. Devant leur attitude énergique, cette fois, la réponse ne se fit pas attendre, et l'après-midi ces camarades reprenaient le travail comme d'habitude ayant obtenu entière satisfaction. Bravo, camarades ! Ça, que n'avait pu obtenir vos délégués syndicaux après maintes interventions, vous, vous l'avez obtenu par votre union et votre action efficace ! Voilà ce que rapporte l'action directe quand on sait ce que l'on veut et que l'on est décidé à aller jusqu'au bout. Puisse votre exemple ouvrir les yeux de certains.

Un employé du C.N.E.P.

Usine L.M.T. Boulogne-Billancourt

A l'atelier d'outillage une revendication de salaire est posée depuis un mois pour une augmentation de 15 francs qui nous mettrait à parité avec les autres entreprises de la région parisienne. Sur le refus du patron les ouvriers envoient une délégation de dix membres à la direction, qui à deux reprises est éconduite et convoquée pour une heure plus tard.

La deuxième fois, le patron exige que la délégation se compose de quatre membres seulement et doit retourner voir la direction à 16 h. 1/2 ; les ouvriers décident à la majorité que la délégation ne sera pas maintenue à dix membres et se composera de quatre membres « pour ne pas couper les ponts » expliquent les délégués de la tendance Frachon.

Imprimerie spéciale « Front Ouvrier »
Le Directeur-Gérant PENNETIER.

La délégation descend une demi-heure avant la sortie avec des propositions inacceptables d'augmentation de douze professionnels qui passeraient de P2 à P3.

Devant la nécessité de ne pas pousser le mouvement, les responsables proposent que tous les professionnels, quittent la boîte car, d'ent-ils, il serait délicat de faire la grève actuellement.

Encore une fois, trois délégués pourront jeter le trouble parmi les ouvriers, mais les conditions de vie déplorables poussent les gars à la lutte. Déjà le mercredi, les ouvriers ont montré ce qu'ils sont capables de faire. En montant à plus de cent en délégation, ils ont obligé les directeurs à recevoir la délégation. Mercredi les patrons donneront une réponse ; si elle n'est pas positive, le recours à la grève reste la vraie solution. Donner son compte ne règle rien. Dans les autres entreprises les mêmes problèmes se posent. La seule voie reste : faire payer les patrons par l'action directe.

Syndicat des Cheminots de Dieppe

La section technique-voie, réunie en assemblée générale le 7 janvier, discutait de l'augmentation du prix du timbre.

Considérant, d'une part, que l'organisation syndicale ne peut vivre sans argent et, qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie, elle doit logiquement augmenter ses ressources.

Mais constatant, d'autre part, que beaucoup de camarades menacent de quitter l'organisation syndicale au cas où le prix du timbre serait augmenté.

Estime que la position de ces camarades découle d'un manque de confiance dans l'organisation.

Manque de confiance qui apparaît pratiquement justifié.

En conséquence, la section technique-voie demande au Syndicat de faire preuve d'un peu plus de dynamisme dans le combat, de revendiquer un salaire minimum vital de 10.500 francs par mois, puisqu'en février 1945, la C.G.T. réclamait 4.000 francs par mois et que depuis cette époque le coût de la vie a augmenté de 264 %.

D'exiger la garantie de notre pouvoir d'achat par l'échelle mobile des salaires.

De revendiquer le contrôle ouvrier sur les livres de comptes, seul moyen efficace pour stabiliser et même faire diminuer le coût de la vie.

Au cas seulement où ces conditions seront entendues par le Syndicat des Cheminots de Dieppe, l'augmentation du prix du timbre pourra être acceptée.

Chez les rotos

Ainsi qu'il a été dit, la demande des rotativistes ne date pas du 1^{er} janvier, mais existe depuis le mois de septembre, et c'est devant la carence de la Fédération de la Presse que les rotos décidèrent d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier, la « normalisation du travail », incluse dans nos conventions et que les patrons appellèrent improprement : « grève perdue ».

Après plusieurs jours de « normalisation », les patrons décidèrent le lock-out, mais je pense que cet acte de force dépassait de beaucoup la revendication roto et était plutôt une attaque de grande envergure des journaux à grand tirage pour faire sombrer définitivement les petits journaux qui, eux, ne disposent pas de millions occultes leur permettant de tenir le coup dans une affaire pareille. Car, il faut bien le dire, le prix d'impression ne rentre dans le budget normal d'un journal que pour 15 à 20 %, ce qui met le prix de revient à 0 fr. 95 par exemplaire, et nous ne sommes pas responsables si les journaux payent des sommes astronomiques à des directeurs, rédacteurs et autres suçons.

Mais, à part cela, une lutte acharnée se livre entre tous les journaux (qui ne sont plus de la Résistance) pour avoir la suprématie sur la place et les patrons ont profité de cette « normalisation » pour essayer, par ce lock-out, d'évincer les quelques journaux qui étaient encore à peu près indépendants.

Il s'agit donc d'être extrêmement vigilants, car avec de pareils patrons, nos conventions collectives, arrachées après plusieurs années de lutte à des patrons de combat, risqueraient d'être à nouveau l'objet d'attaques de ces nouveaux maîtres et que, seule, l'union de tous les ouvriers du Livre pourra faire échec à tous ces marchands de papier qui n'ont de journaliers que le nom. C'est pour cela que je demande instamment aux camarades, lorsque l'on va discuter pour les salaires, de faire abstraction de leurs idées politiques et de ne travailler qu'avec l'esprit syndicaliste.

MARIAMET.

La légende « minoritaire » des syndicats marnais

Il se dit couramment dans la C.G.T. que les syndicats marnais sont « minoritaires », et il est de fait, qu'en général, l'U.D. n'est pas très bien en cours auprès des Frachon et consorts. L'intervention de Cochenard, au dernier Congrès de la C.G.T. avait assez malmené la direction confédérale. D'autre part, l'échelle mobile, « cette damnée échelle mobile par laquelle grimpe la Révolution », est dans la Marne une revendication usuelle, courante et familière. On l'a votée plusieurs fois à la Bourse de Châlons, on l'a votée à Sainte-Menehould, à la Fère-Champenoise, à Sézanne des dirigeants locaux l'ont fait applaudir à Reims, et le 1^{er} mai, à Châlons, un meeting unanime l'a approuvée.

Le contrôle ouvrier sur la production a été voté, à la Bourse du Travail de Châlons.

Et alors ? Très bien. Mais voilà ! On vote, on applaudit... et après, on va se coucher, persuadé qu'on a fait œuvre de militant syndicaliste révolutionnaire, et... ce sont les tenants de Frachon qui se frottent les mains.

Où ou non est-on persuadé que la direction actuelle de la C.G.T. est une direction capitaliste qui abandonne la lutte des classes, qui se refuse à mettre en avant les seules revendications vitales des travailleurs ? Où ou non, veut-on défendre à tout prix l'indépendance et la démocratie syndicales ?

Si oui ! il faut faire autre chose, il faut cesser d'être des « minoritaires » de pacotille.

On ne fait que voter et applaudir et on laisse régulièrement nager le poisson dans le bla-bla-bla. Pourquoi ? Comment ? L'explication est tout entière dans l'attitude de Cochenard, au Congrès de la C.G.T. : après une intervention vigoureuse et lucide sur la base « lutte de classes », vote pour le rapport Frachon, apologiste de la collaboration des classes et du « Produire d'abord ».

Peut-on dire maintenant que Cochenard soit un « minoritaire » ? Non, trois fois non. Et pourtant, la plupart des travailleurs marnais, non satisfaits de l'orientation de la C.G.T. et qui veulent le manifester, croient le faire en s'alignant sur lui.

Il faudrait en finir avec les équivoques. On ne peut pas être à la fois, souvent bien sincèrement (et sur ce point je pense, en particulier à Cochenard), un syndicaliste révolutionnaire dans les réunions, dans les meetings, et un vulgaire réformiste capitulaire, au moment de l'action.

Les paroles, les discours, les résolutions qui restent lettre morte, les travailleurs en ont assez. C'est comme cela qu'on les occure, qu'on les voit désertor les syndicats, ou pour le moins abandonner les réunions. Vous le sentez bien tous, camarades Alors ?

Alors, il faut choisir ! Ou bien dire amen, ou bien lutter résolument au sein de la C.G.T. Pour le triomphe des mots d'ordre essentiels de la classe ouvrière, pour la démocratie interne des syndicats ; ou bien accepter la collaboration de classes ou bien mener la lutte de classes, et d'abord contre ceux qui la trahissent.

Ce n'est pas en suivant Jouhaux qu'on fera une quelconque opposition réelle à Frachon. Leurs différends sont des querelles intestines de bureaucrates. Car, aujourd'hui, si, avec Frachon, l'ex-C.G.T.U. révolutionnaire est arrivée à la direction de la C.G.T., c'est avec les idées réformistes capitulaires de Jouhaux qu'elle la dirige.

Aller de l'un à l'autre, c'est tomber de Charybde en Scylla !

L'opposition à la Jouhaux, c'est le type même de la « minorité » marnaise : ... des paroles et du vent, et puis c'est tout.

Non, camarades ! Il faut prendre les réalités en face. Vous avez devant vous un appareil bureaucratique monstrueux que se disputent les dirigeants réformistes à la Jouhaux, et les dirigeants staliniens, à la Frachon.

Vous n'avez pas à prendre parti dans ces querelles et à laisser user votre énergie de militant dans une fausse et stérile opposition. Ou plutôt si, vous avez à prendre parti, mais contre les deux, contre tous les fossyeurs du syndicalisme révolutionnaire quels qu'ils soient, quelles que soient leurs méthodes.

Les militants syndicalistes de la Marne sont, pour la grande majorité, je le répète des militants sincèrement et profondément révolutionnaires. Ils doivent en finir avec les illusions et les équivoques.

La lutte est à la fois simple et terriblement dure, mais il faut la mener ou se résigner à voir périr le syndicalisme.

J. VANI.